

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action et des comptes publics

Arrêté du 28 septembre 2026 fixant la liste des examinateurs et examinateurs suppléants de l'examen professionnel pour l'accès au corps de catégorie A de la direction générale des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2026

Le ministre de l'action et des comptes publics,

- VU le code général de la fonction publique, notamment son article L. 325-20 ;
- VU le décret n° 2007-400 du 22 mars 2007 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU l'arrêté du 26 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps de catégorie A de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU l'arrêté du 2 février 2026 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps de catégorie A de la direction générale des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2026,

A R R Ê T E :

Article 1^{er} : Sont nommés examinateurs de l'examen professionnel pour l'accès au corps de catégorie A de la direction générale des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2026 :

Mme	BEC	Céline	Inspectrice
M.	CHEVALIER	Martial	Inspecteur
Mme	DESLANDRE	Noémie	Inspectrice régionale de 3 ^e classe
Mme	GINESTE	Chloé	Inspectrice
Mme	LALANNE	Sophie	Directrice des services douaniers de 2 ^e classe
M.	PASSASEO	Sébastien	Inspecteur
Mme	TAURIN	Carole	Directrice des services douaniers de 2 ^e classe
Mme	VINCENT	Clélia	Inspectrice

En cas d'indisponibilité d'un ou de plusieurs des examinateurs nommés au présent article, il pourra être fait appel à l'un ou à plusieurs des examinateurs suppléants nommés à l'article 2 ci-après.

Article 2 : Sont nommés examinateurs suppléants :

Mme DUFFULER	Natacha	Directrice des services douaniers de 2 ^e classe
Mme LEJOSNE	Athénais	Inspectrice
Mme RADET	Anne	Inspectrice

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 septembre 2026.

Pour le ministre et par délégation :

L'inspecteur principal de 1^{re} classe,
Adjoint à la cheffe du bureau RH2,



S. ROUMEAU